



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-024

1.1 Marché public

### AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE NETTOYAGE DES BATIMENTS PETITE ENFANCE ET DU SIEGE SOCIAL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU le marché public de prestations de services pour le nettoyage des bâtiments petite enfance et du siège social dévolu suivant une procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et R 2131-12 du code de la commande publique ;

VU la décision n°2023-030 du 24 mai 2023 autorisant la signature du marché susmentionné avec la société DRT PROPLETE – 160 impasse de la voie ferrée – 26 800 ETOILE SUR RHONE ;

CONSIDERANT que le marché public est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée totale du marché (20 mois du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 janvier 2025) ;

CONSIDERANT que suite à l'agrandissement des locaux du siège de la CCCPS (achat de deux bungalows) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Sainte-Euphémie à Crest (réhabilitation de la régie), des prestations supplémentaires de nettoyage sont nécessaires.

CONSIDERANT les devis de l'entreprise DRT PROPLETE pour l'entretien des nouveaux bungalows du siège social, 1 fois par semaine pour un montant de 97,50 € HT mensuel et pour l'entretien de l'ancienne régie de l'ALSH Sainte-Euphémie à Crest, 1 fois par semaine hors période scolaire et 5 fois par semaine en période scolaire pour un montant de 551,34 € HT mensuel.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'intégrer ces prestations supplémentaires dans le Détail Quantitatif Estimatif valant Bordereau des Prix unitaire du marché public.

## DECIDE

**Article 1 :** de signer l'avenant n°1 au marché public de prestations de services pour le nettoyage des bâtiments petite enfance et du siège social avec la société DRT PROPLETE – 160 impasse de la voie ferrée – 26 800 ETOILE SUR RHONE afin d'intégrer le nettoyage des bungalows du siège social et l'entretien de l'ancienne régie dans le Détail Quantitatif Estimatif valant Bordereau des Prix unitaire du marché public.

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Il est précisé que l'ajout de ces deux prestations supplémentaires est sans incidence sur le montant maximum du marché.

**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 06 JUIN 2024

Denis BENOIT,  
Président

Publiée le : 12 JUIN 2024



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*